

## RÈGLEMENT

### Code de la route

La Ville de Marseille  
(Service de la Jeunesse)  
organise  
L'inscription gratuite au code de la route

### INSCRIPTIONS

L'inscription est ouverte à toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons âgés de 16 à 18 ans, habitants Marseille, éloignés des transports en commun et selon le revenu des parents (représentants légaux).

L'inscription est gratuite.

Elle se fait auprès de la Division des Animations Éducatives (DAE) du Service de la Jeunesse.

La fiche d'inscription et le règlement doivent être signés et approuvés par le candidat qui s'engage à respecter les conditions d'inscription et le présent règlement. Pour les jeunes mineurs, l'accord et la signature du représentant légal sont obligatoires.

La DAE aura à charge de sélectionner les candidats et de les soumettre à un comité composé de l'élu en charge du projet, du DGA Ville des petites Marseillaises et Marseillais, d'un responsable du Service de la Jeunesse, du directeur du musée de la moto et d'un représentant de la mission locale

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Service de la Jeunesse de la Ville de Marseille organise l'évènement et centralise les inscriptions.

Chaque dossier d'inscription de 2 pages comporte : la fiche d'inscription et règlement qui doivent être dûment complétés et signés. Ils seront envoyés par mail à l'adresse suivante : [sj-dae@marseille.fr](mailto:sj-dae@marseille.fr).

**L'entrée au Musée de la Moto est soumise au contrôle d'accès via le "PASS sanitaire". Ainsi, il conviendra pour tous les candidats d'être munis d'un PASS sanitaire pour assister aux cours.**

Pour que les cours se déroulent dans des conditions optimales d'accueil, chaque participante et chaque participant s'engagent à respecter les personnes, le matériel, les locaux et à ne pas entraver le déroulement de l'action. Les responsables de l'action se réservent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement.

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement, devant le public ou les enfants, de déambuler, de manger ou de toucher aux matériels ou motos en exposition, de parler fort ou de déranger le bon fonctionnement du Musée.

Le téléphone portable n'est pas autorisé pendant les cours.

Chaque participant devra être accompagné par un agent du Musée pour accéder à la salle de cours.

En cas de 2 absences non justifiées, le Service de la Jeunesse pourra exclure le (la) participant(e) de la formation. Le (la) participant(e) devra respecter le protocole sanitaire en vigueur au Musée de la Moto.

Le moniteur « auto-école » désignera des temps de pause. Le groupe pourra quitter la salle accompagné d'un agent du Musée de la Moto.

Toute la structure du Musée de la Moto est sous vidéosurveillance, exceptés les toilettes et les locaux réservés au personnel du Musée.

Le Service de la Jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident susceptibles de survenir lors des cours théoriques du code.

### AUTORISATIONS

La Ville de Marseille se réserve le droit de filmer ou photographier les actions organisées par le Service de la Jeunesse et d'utiliser ou diffuser les œuvres réalisées sur les différents supports internes et externes de communication de la Ville de Marseille.

Dans ce cadre, le responsable de l'équipement garantit disposer des autorisations relatives aux droits à l'image pour tous ses participants et ses préposés.

Le responsable devra signaler obligatoirement préalablement au Service Jeunesse tout refus d'autorisation aux droits à l'image de ses participants et ses préposés.

La Ville de Marseille ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à cette dernière disposition.

Nom du responsable de la structure :

Nom du participant :

Nom du représentant légal pour les mineurs

Date et signature(s) :

Ville de Marseille  
Service de la Jeunesse

### **Cours de Code de la Route**

**A partir du samedi 26 mars 2022  
pour une période de 10 séances de 3 heures**

MUSÉE DE LA MOTO  
18 rue Jean Marsac - 13013 Marseille

### **BULLETIN DE PARTICIPATION**

#### **25 participants maximum par équipement**

Pour des personnes de 16 ans à 18 ans, habitants Marseille, éloignés des transports en commun, en fonction des tranches du quotient familial.

1 Quotient familial inférieur à 159
2 Quotient familial de 160 à 347
3 Quotient familial de 348 à 535
4 Quotient familial de 536 à 630
5 Quotient familial de 631 à 809

**Organisation des groupes** : 25 participants maximum (égalité filles-garçons)

#### **Choix 1**

- Formation des participants : les samedis 26 mars 2022, 2 avril 2022, 9 avril 2022, 30 avril 2022 (4 séances de 9h00 à 12h00) + du mardi 12 avril 2022 au jeudi 14 avril 2022 (3 séances de 14h00 à 17h00) + du mardi 19 avril 2022 au jeudi 21 avril 2022 (3 séances de 14h00 à 17h00)

#### **Choix 2**

- Formation des participants : du mardi 12 avril 2022 au samedi 16 avril 2022 ( 5 séances de 9h00 à 12h00) + du mardi 19 avril 2022 au samedi 23 avril 2022 ( 5 séances de 9h00 à 12h00)

Le bulletin de participation complété et signé doit être impérativement renvoyé par mail à l'adresse suivante :

**[sj-dae@marseille.fr](mailto:sj-dae@marseille.fr) avant le 07/03/2022**

L'inscription sera effective après validation de ce document, par mail de confirmation sur l'un des créneaux horaires.

Nom de la structure : .....

Arrondissement de la structure : .....

Numéro de téléphone d'une personne à contacter si besoin : .....

Nombre de participants (25 maxi) : .....

La liste des coordonnées des participants devra être fournie avant le démarrage de la session (adresse; mails et numéro de téléphone)

Nombre de participants par tranche d'âge (16 ans – 18 ans) : .....

Moyen de transport utilisé par le stagiaire pour se rendre au musée.....

Le règlement intérieur du Musée de la Moto devra être renvoyer avec le bulletin de participation, signé par le Responsable de la structure précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à Marseille, le :

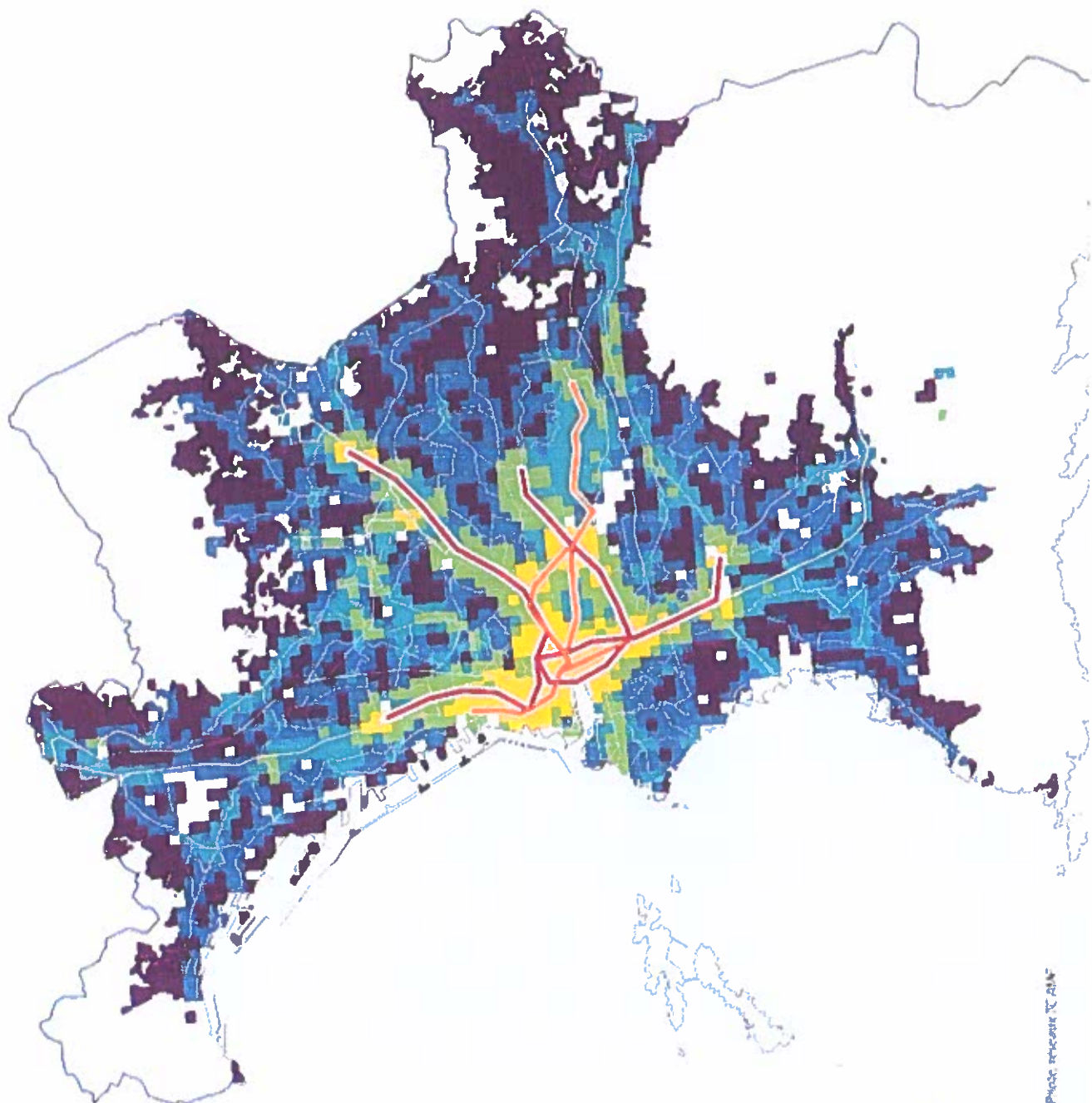
Signature du responsable (nom, prénom, qualité) précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du stagiaire (nom, prénom, qualité) précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal pour les mineurs(nom, prénom, qualité) précédée de la mention « lu et approuvé »

P-S pensez à joindre une attestation de quotient familial CAF  
ci joint un outil cartographique qui permet de visualiser les quartiers éloignés des transports en commun

# DESSERTE QUOTIDIENNE PAR CARREAU - RÉSEAU RTM



Réseau TC

BUS

— Métro

— Tramway

Desserte aller retour par jour

0 - 50 - Très faible

50 - 250 - Faible

250 - 500 - Moyenne

500 - 1000 Bonne

1000 - 10000 Excellente